

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16-3

Judi 30 juin 2016

~~~~~

## Procès-verbal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 30 juin 2016 à 19 H.

Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. C. CHEVALIER, et D. JEAN, Adjoints, Mmes et MM. JP. BARON, D. GARNIER, C. LAITHIER, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE, F. PUPPINI, L. RENAUD, et K. SCHOUMACKER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: P. GUILLOT et E. ECHANTILLAC qui ont donné respectivement procuration à P. COUPEAU et C. CHEVALIER.

Absent: F. NERI.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19 H ; P. COUPEAU est élue secrétaire de séance.

### **1 - AUBERGE SAINT MICHEL - Approbation de l'avenant n°1 au bail commercial.**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant n° 1 au bail commercial de l'auberge communale « St Michel », établi par l'Office Notarial CAMOZ de Chambéry, et signer en février dernier avec l'EURL « Auberge le Saint Mich », représentée par Mme DARMEZIN, qui apporte trois précisions à son contenu:

◇ L'auberge a ouvert le 11.03.2016 et aucun loyer n'est réclamé antérieurement à cette date malgré la prise d'effet du bail au 06.02.2016;

◇ Le paiement du loyer est réclamé à terme à échoir;

◇ Le bail vaut titre, et le preneur n'a pas à attendre de recevoir les titres mensuels pour s'acquitter du loyer.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **2 - TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX - Modification au 01.01.2016.**

Sur proposition de M. Stéphane BOCHET, le Conseil Municipal décide d'apporter au 01/01/2016 les modifications suivantes au tableau des emplois communaux:

◇ Suppression de deux postes d'Agent Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles suivie de la création de deux postes d'Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles;

◇ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, suivie de la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe;

◇ Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe suivie de la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **3 - JOBS D'ETE - ENTRETIEN DE SENTIERS DE RANDONNEE, DE BATIMENTS ET PETITS TRAVAUX DIVERS - Création de quatre postes saisonniers de non titulaires à temps non complet à pourvoir par voie contractuelle dans le cadre de l'action « jobs d'été » menée par la Commune.**

Sur proposition de M. CHEVALIER, Adjoint aux travaux, le Conseil Municipal décide la création de 4 postes saisonniers de 20 heures de travail pour une semaine, proposés à 4 jeunes Curiennais dans le sillage de l'action «jobs d'été» menée ces dernières années sur des chantiers d'intérêt général; il s'agit cette année de réaliser du 1er au 5/08, des travaux d'entretien de sentiers, de bâtiments et petits travaux divers.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **4 et 5 - BUDGET PRIMITIF "PRINCIPAL" 2016 - Décisions modificatives n° 1 et 2.**

Sur explication de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives n° 1 et 2 portant sur l'ouverture de crédits en investissement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", pour 20279,68 € correspondant à l'affectation de résultats de l'exercice comptable 2015, compensés par une réduction du virement de la section de fonctionnement d'un même montant.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **6 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DÉNOMMÉE «POMPES FUNÈBRES DE CHAMBÉRY ET DES COMMUNES ASSOCIÉES» (PFCCA) POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET DU CREMATORIUM DE LA VILLE DE CHAMBERY - Approbation des statuts et nomination du représentant de la Commune au sein d'assemblée générale de la SEM.**

Sur exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve les statuts de la SEM PFCCA tels que délibérés par la Ville de Chambéry dans sa séance du 6/04/2016, confirme la participation de la Commune au capital social de la SEM PFCCA ainsi constituée, pour un montant de 1000 € correspondant à 1 action de 1000 € à libérer intégralement à la souscription, tel que précédemment délibéré le 4/02/2016, nomme le représentant de Curienne au sein de l'Assemblée Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, en la personne de M. Christian CHEVALIER, et mandate M. le Maire à l'effet de signer les statuts et plus généralement à accomplir toutes les démarches nécessaires à la constitution définitive de la société.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **7 et 8 - BUDGET PRIMITIF "PRINCIPAL" 2016 - Décisions modificatives n° 3 et 4.**

Sur explication de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives n° 3 et 4 portant sur l'ouverture de crédits supplémentaires en recettes et dépenses pour 1000 € afin de financer la participation de la Commune au capital social de la SEM PFCCA susvisée.

*Décision prise à l'unanimité.*

**9 - APPLICATION DU DROIT DES SOLS - Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service commun d'ADS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, entre Chambéry métropole et la commune de Curienne.**

Sur présentation par M. LAITHIER, au nom de la commission «Urbanisme», le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service commun ADS de Chambéry métropole appliquée depuis le 1/01/2015. Aux termes de cet avenant, la Commune fait le choix de confier toutes les demandes d'urbanisme à l'instruction du service ADS, à l'exception de certaines déclarations préalables dites «simples», de type, réfection à l'identique, pose de panneaux solaires intégrés à la toiture, tandis que les créations de fenêtre de toit, de clôture seront instruites par le service ADS.

*Décision prise à l'unanimité.*

**10 - MUTUALISATION DE MATERIEL TECHNIQUE AVEC CHAUFFEUR - Convention de fonctionnement à signer entre les communes de La Thuile, Saint Jean d'Arvey et Curienne.**

Sur présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le projet de convention de fonctionnement à signer entre les communes de La Thuile, Saint Jean d'Arvey et Curienne portant sur une mutualisation de matériel technique avec chauffeur et autorise M. le Maire ou son représentant à la signer.

*Décision prise à l'unanimité.*

**11 et 12 - ASSOCIATION ABRACADABRA, GESTIONNAIRE DE LA HALTE-GARDERIE - Subvention d'exploitation 2ème trimestre 2016 et subvention exceptionnelle d'exploitation 2016.**

Les éléments connus à ce jour ne permettent pas à l'Assemblée de se prononcer sur ces sujets qui feront l'objet d'une décision ultérieure.

F. PUPPINI quitte l'Assemblée et donne procuration à C. LAITHIER

**13 - PERSONNEL COMMUNAL - Détermination des critères de l'entretien professionnel.**

M. le Maire explique qu'en application du décret du 16/12/2014 la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel ; il appartient ainsi à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Le Conseil Municipal approuve les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans les documents approuvés par le Comité Technique départemental le 7/04/2016 et portant notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise, ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

*Décision prise à l'unanimité.*

**14 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – Avis de la Commune sur l'arrêté préfectoral du 20 mai 2016.**

Considérant sa décision du 10/12/2015 donnant un avis défavorable au projet de SDCI notifié par M. le Préfet de la Savoie en date du 15/10/2015, le Conseil Municipal donne un avis négatif à l'arrêté préfectoral du 20/05/2016 portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre constitué de Chambéry métropole et de la communauté de communes Coeur des Bauges et demande un délai suffisant, d'au moins 3 ans, pour:

- Travailler à l'élaboration d'un projet de territoire entre Coeur de Bauges et Chambéry métropole;
- Mener à bien un travail de réflexion et d'analyse qui permettra d'appréhender et d'éclairer complètement les conséquences des choix d'alliances territoriales pour la Communauté de communes Coeur des Bauges;
- Permettre un recensement de la population des 14 communes de la Communauté de communes Coeur des Bauges dans les plus brefs délais.

*Décision prise à l'unanimité.*

**15 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE – Transfert de la compétence tourisme.**

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence tourisme des communes membres au bénéfice de Chambéry métropole, avec effet au 01/01/2017, étant précisé que cette compétence comprend la définition et la mise en œuvre de la politique du tourisme, la promotion du tourisme, la création et la gestion d'un office du tourisme intercommunal.

Le transfert de compétence entraîne le transfert des biens affectés à l'exercice de cette compétence à l'exception des équipements publics communaux qui, sans être dépourvus de liens avec le tourisme, sont considérés comme des biens culturels ou concourant à l'organisation de spectacles.

*Décision prise à la majorité. (Opposition de Mmes P. COUPEAU et D. GARNIER et de MM. P. GUILLOT et A. ORTOLLAND)*

**16 - BUDGET PRIMITIF "PRINCIPAL" 2016 - Décision modificative n° 5.**

Sur explication de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 5 portant sur l'ouverture de crédits d'investissement en recettes et dépenses de 420945,46 € afin de procéder à la passation d'écritures comptables se rapportant à des opérations patrimoniales antérieures.

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Le Maire,  
S. BOCHET.

La Secrétaire de séance,  
P. COUPEAU.